



## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Le demandeur est la société **BW PROMO** sa ayant établi ses bureaux Chaussée Bara 68 à 1420 Braine-l'Alleud.

Les terrains concernés sont situés Route d'Eupen – Rue Emile Schmuck à 4837 BAELEN et cadastrés division 1, section B n°432A, 431A, 430, 427A.

Le projet est de type : **DEMANDE DE PERMIS D'URBANISATION**

et présente les caractéristiques suivantes :

- Article D.IV.40 du CoDT : « *Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.* » - écarts au RUE Schmuck, devenu SOL, autorisé par arrêté ministériel du 17 mai 2016 ;
- Article R.IV.40-1 §1er 7° du CoDT : « *les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n° 2 visées à l'article D.IV.41* » - création de voiries ;
- Le projet est soumis à étude d'incidence sur l'environnement en vertu de l'Annexe 1 de l'AGW du 04/07/2002 : «70.11.01 : *Projet de lotissement d'une superficie de 2 ha et plus* ».

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et D.VIII.7 du Code du Développement Territorial (CoDT).

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Baelen - Service Urbanisme, rue de la Régence 1, 4837 Baelen, le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h, le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, et le samedi de 9h à 12h sur rendez-vous.

**L'enquête publique est ouverte le 02 juillet 2018 et clôturée le 31 août 2018.**

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août. (article D.I.16 du CoDT).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de la Régence 1 à 4837 Baelen ;
- par télécopie au numéro 087/76.01.12 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@baelen.be](mailto:urbanisme@baelen.be) ;
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, Mme Delière, dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme à l'Administration communale de Baelen, rue de la Régence 1.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : permis d'urbanisation n° 227

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, Mme Delière, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le vendredi 31 août 2018 à 10h à l'Administration communale de Baelen, rue de la Régence 1.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, Mme Delière, dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme à l'Administration communale de Baelen, rue de la Régence 1.